



Communiqué de presse de l'Union Suisse des Paysans du 10 mars 2009

Pourparlers avec l'UE: savoir fixer les priorités

Le Conseil fédéral négocie un accord de libre-échange agricole avec l'UE à l'heure actuelle. L'Union suisse des paysans (USP) s'oppose fermement à un tel accord. Au lieu de cela, elle réclame une levée des entraves non tarifaires au commerce pour réussir à exploiter les potentiels d'exportation existants. L'USP a dressé un inventaire des entraves non tarifaires au commerce existantes dans une lettre adressée à la Conseillère fédérale Doris Leuthard.

En novembre 2008, la Confédération a engagé des négociations avec l'UE portant sur un accord de libre-échange intégral dans le secteur agroalimentaire. Le projet concerne en premier lieu la suppression réciproque des droits de douane (tarifs), qui sont souvent considérés comme la plus grande entrave au commerce. Pourtant, comme le montrent les accords bilatéraux avec l'UE, ce sont aussi souvent les entraves non tarifaires qui viennent freiner les exportations de produits agricoles. En effet, ces dernières paralysent ou empêchent considérablement les exportations, même si aucun droit de douane n'est prélevé.

Dans une prise de position de l'automne dernier sur l'évolution future des relations avec l'UE, l'USP a convenu qu'il fallait accorder la priorité à une levée des entraves non tarifaires au commerce. Les contingents d'exportation de nombreux produits ne sont pas épuisés à l'heure actuelle.

Un sondage réalisé par l'USP auprès des organisations sectorielles et des exportateurs proches de l'agriculture a montré que les entraves non tarifaires au commerce restreignent considérablement les exportations vers les pays de l'UE. L'USP les a inventoriées et décrites, des normes techniques aux standards et notices d'emballage, en passant par les difficultés rencontrées lors du dédouanement, l'application discriminatoire de la taxe sur la valeur ajoutée et les prescriptions en matière de licences. Bien entendu, cet inventaire ne prétend pas à l'exhaustivité, étant donné que les entraves non tarifaires au commerce relèvent souvent de l'arbitraire, qu'elles sont sujettes à des changements et qu'elles ne concernent parfois que certains pays de l'UE ou des postes-frontières isolés. Dans ce contexte, il paraît surtout primordial d'éviter que de nouvelles entraves non tarifaires au commerce voient le jour.

L'USP a remis son inventaire des entraves non tarifaires au commerce existantes à Doris Leuthard, la Conseillère fédérale compétente dans ce dossier. L'association faîtière de l'agriculture estime que ce sont ces problèmes qu'il faudra résoudre en priorité lors des discussions avec l'UE.

Renseignements:

Heidi Bravo, État-major Affaires internationales, Mobile 078 681 86 06

Sandra Helfenstein, Porte-parole de l'USP, Tél. 056 462 52 21, Mobile 079 826 89 75

www.sbv-usp.ch